

Le Boston College est-il encore catholique ?

Author : Rédaction RC

Categories : [Enseignement catholique](#)

Date : 25 septembre 2009

Cette question, vous l'aurez compris, est de pure rhétorique. Cette vénérable université jésuite, fondée dès 1827 dans le Massachusetts, est devenue, au fil des générations, la caverne d'Ali Baba de toutes les dissidences – voire de francs hérétiques – mais toujours sous le regard bienveillant (pour les dissidents) et la direction (mauvaise pour la Foi) de la Compagnie. Une dernière preuve – dernière par la date, mais ce ne sera pas la dernière je puis vous en assurer – vient de nous être infligée.

Scott T. Fitzgibbon est professeur à la Faculté de Droit du **Boston College**, et en sa capacité de juriste il a accepté d'apparaître dans un "spot" publicitaire de 33 secondes (*voir ci-dessous*) destiné à la télévision et produit par la coalition [Stand for Mariage Maine](#), un rassemblement de citoyens de cet État du nord-est américain, qui se bat contre le risque d'adoption par référendum du loi autorisant le "mariage" entre personnes du même sexe. Comme il fallait s'y attendre, des collègues du professeur **Fitzgibbon**, ne possédant le même sens que lui de ce qu'un mariage est ou n'est pas, dénoncèrent sa prestation au doyen de la Faculté de Droit. Démarche déjà incongrue, puisque le professeur **Fitzgibbon** ne fait que défendre la doctrine de l'Église sur cette matière, ce qui est tout de même la moindre des choses pour un enseignant dans un établissement catholique... Mais le pire est encore à venir. **Dean Garvey**, doyen de la Faculté de Droit, a envoyé à tous les enseignants un courriel daté du 16 septembre – suivi d'une lettre le même jour –, dans lequel il semble prendre la défense de **Fitzgibbon** attaqué par ses pairs. En voici des extraits (avec quelques miennes remarques en rouge et entre crochets) :

« Le professeur **Fitzgibbon**, comme membre de notre corps enseignant, est libre d'exposer ses opinions [le mariage traditionnel entre un homme et une femme n'est pas une opinion ou une option pour des catholiques]. Ses déclarations publiques ne représentent que lui-même [elles devraient pourtant être celles aussi de l'établissement catholique où il enseigne] (...) et n'engagent pas une quelconque position officielle de la Faculté de Droit du Boston College [elles le devraient précisément]. Nous avons des membres du corps enseignants qui soutiennent des opinions opposées et qui sont pareillement libres de les exposer publiquement [de tels membres devraient être virés d'un établissement catholique]. Beaucoup l'ont d'ailleurs fait tout

en se présentant comme professeurs de droit de notre Faculté [raison aggravante et supplétive de les virer] (...) D'autres [professeurs] ont adopté des positions controversées sur des sujets comme l'avortement, l'euthanasie et les conditions faites aux prisonniers [il y a donc des professeurs publiquement favorables à l'avortement et à l'euthanasie au Boston College et qui n'ont pas encore été virés ?]. J'estime que la liberté d'expression est au cœur de notre mission comme faculté de Droit [non ! Monsieur le doyen, ce qui est au cœur de la mission d'un établissement catholique ce n'est pas le relativisme, mais l'affirmation et la transmission de l'Enseignement de l'Église sur les questions juridique et de droit] engagée dans une parole publique et à la libre expression des idées et des opinions [relativisme !] ». Et blablabla : il y a encore une phrase dégoulinante de mièvrerie avec laquelle le doyen termine son courriel. Le plus étourdissant c'est que les collègues hostiles à la position de **Fitzgibbon** voient dans la réponse du doyen **Gardey** une défense du professeur ! C'est dire à quel état de dépravation intellectuelle et morale sont parvenus ces enseignants d'une université catholique. Et cette université elle-même !